

NIGÉRIA

Harcèlement d'un défenseur des droits humains, arrestation illégale et placement en détention de trois autres militants menant campagne pour la comparution en justice de Charles Taylor

Index AI : AFR 44/016/2005

ÉFAI

Mercredi 3 août 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CONJOINT**

Amnesty International et Open Society Justice Initiative ont fait part, ce mercredi 3 août, de leur grave inquiétude à propos du harcèlement permanent dont est victime un défenseur des droits humains et de l'arrestation illégale, ainsi que de la mise en détention de trois autres militants par les autorités nigérianes.

Lundi 1^{er} août 2005, des membres du Service de sécurité de l'État (SSS) du Nigéria ont arrêté Steve Omali et Michael Damisa à l'aéroport international Nnamdi Azikiwe d'Abuja pour détention de copies du mandat international d'arrêt émis à l'encontre de Charles Taylor le 4 décembre 2003. Charles Taylor doit répondre de crimes de guerre et crimes contre l'humanité devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Mardi 2 août, Matthew Demisa, frère de Michael, s'est rendu au quartier général du Service de sécurité de l'État où il a été arrêté et placé en détention. Le même jour, deux responsables du Service de sécurité de l'État se sont rendus dans les locaux de l'Open Society Justice Initiative (OSJI). Ils ont convoqué aux fins d'interrogatoire dans les locaux du Service de sécurité de l'État le directeur du programme Afrique de l'OSJI, Chidi Odinkalu, absent au moment de leur visite.

La Coalition contre l'impunité, qui regroupe près de 300 groupes internationaux et africains de la société civile, dont Amnesty International, Human Rights Watch et l'Open Society Justice Initiative, fait campagne pour que Charles Taylor comparaisse en justice pour ses crimes commis contre des hommes, des femmes et des enfants africains en Sierra Leone.

« L'arrestation illégale et le placement en détention de citoyens innocents ainsi que le harcèlement de défenseurs des droits

humains constituent une violation flagrante de la Constitution nigériane et des normes internationales, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle le Nigéria est État partie. Il est ironique de constater que le gouvernement nigérian, au lieu de livrer Charles Taylor, un homme inculpé de crimes contre l'humanité, au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, s'en prend à ses propres citoyens et procède à des arrestations illégales », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

Les deux organisations appellent le gouvernement nigérian à :

- remettre immédiatement en liberté Steve Omali, Michael Demisa et Matthew Demisa, toujours détenus de manière illégale ;
- à cesser immédiatement tout acte de harcèlement à l'égard de Chidi Odinkalu ou d'autres défenseurs des droits humains ;
- à livrer Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, conformément aux obligations du Nigéria en matière de droits humains au titre de l'Acte constitutif de l'Union africaine et des autres normes internationales auxquelles le Nigéria est État partie. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>